

Fièvre catarrhale ovine sérotype 8, Faut-il vacciner mes moutons ?

Depuis septembre 2015, la France fait face à un nouvel épisode de FCO. Les circonstances épidémiologiques et réglementaires sont différentes de l'épisode de 2008 mais les impacts seront probablement similaires. **Le seul moyen efficace pour lutter contre la maladie est la vaccination.**

Vacciner mes animaux me permet de :

- **Les protéger contre la F.C.O. (si j'ai vacciné au moins 3 semaines avant l'arrivée du virus)**
- **Les faire sortir d'une zone réglementée vers une zone indemne et d'autres pays**

Quels sont les impacts de la maladie ?

Les impacts de la maladie sont très variables. Lors de l'épizootie de 2008, on a observé chez les ovins :

- 0 à 25 % de mortalité des brebis ;
- 30% de formes chroniques avec des séquelles ;
- 2 à 5 % de formes suraiguës.

Les **baisses de marge brute** liées à la maladie variaient de 4% à 143% en élevage ovin allaitant !

Quels sont les symptômes ?

- Abattement et amaigrissement rapide ;
- Jetage nasal, larmolement, œdème, salivation ;
- Apparition de symptômes simultanément sur plusieurs animaux au sein d'un même lot.

Les symptômes sont très variables d'un animal à l'autre, particulièrement en matière d'incidence sur la reproduction.

Quels sont les dangers de la vaccination ?

Les effets indésirables liés aux vaccins contre la FCO sont extrêmement rares.

Cependant, tout vaccin peut être à l'origine d'une augmentation passagère de température et avoir des conséquences sur la reproduction. Il s'agit alors d'éviter de vacciner pendant les périodes sensibles.

Je vaccine donc :

- ✓ **De préférence pendant la période de moindre activité des vecteurs**
- ✓ **En dehors de la période de mise à la reproduction**

Compte tenu de la diffusion de la maladie par le biais de petits moucheron, les culicoïdes, la délimitation actuelle de la zone indemne sera probablement amenée à évoluer.

Quand je suis en zone réglementée, pour faire sortir mes animaux je dois :

- Soit les vacciner ;
- Soit les désinsectiser puis faire un test P.C.R. 14 jours après ; l'acheteur devra alors à nouveau désinsectiser les animaux, les isoler et refaire un test P.C.R. 14 jours après l'introduction ;
- Soit faire un test P.C.R. si je suis en période d'inactivité vectorielle déclarée depuis au moins 14 jours (et depuis au moins 28 jours si j'utilise un test sérologie).

Les impacts zootechniques coûteux sont consécutifs à l'alimentation des agneaux à la poudre de lait, à l'allongement de la durée d'engraissement et au déclassement des carcasses des reproducteurs, à la baisse de performance de la reproduction (la FCO augmente le risque d'infertilité chez le mâle et perturbe la gestation).

La nature et la fréquence des troubles observés dépendant du stade physiologique auquel avait pu survenir l'infection. Ont été rapportés : avortements, mises-bas prématurées, mauvaises préparations à la mise-bas, mortinatalité, naissance de jeunes présentant des malformations, anœstrus, infertilité des mâles.

Il vaut mieux vacciner en hiver ou au printemps, afin que les animaux soient protégés en été et en automne (périodes de plus grande activité des moucheron responsables de la transmission du virus).

J'évite de vacciner les femelles dans la période d'un mois avant et d'un mois après la mise à la reproduction et les mâles dans les deux mois précédant la mise à la reproduction.